

ACCOMPAGNEMENT SUR LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES DE VOTRE CSE

INTRA

À PARTIR DE 1 JOUR (MINIMUM 7H) ▶ PRÉREQUIS : AUCUN ▶ PUBLIC : REPRÉSENTANT DU PERSONNEL



OBJECTIFS

- Poser un diagnostic de vos ASC
- Définir votre politique
- Analysez l'état actuel de vos activités et clarifiez vos objectifs



MÉTHODE

Vous êtes de nouveaux élus, ou vous avez été réélus depuis plusieurs années et vous continuez à proposer les mêmes ASC (Activités Sociales et Culturelles) ? Certaines ASC ne suscitent plus l'intérêt de vos collègues ? Les salariés ont-ils changé ? Leurs besoins ont-ils évolué ?

Il est peut-être temps de faire le point et de réévaluer le sens et la pertinence de vos ASC, ainsi que votre politique ASC.

- Comprendre les principes de la mission des ASC
- Etablir un diagnostic des ASC actuelles
- Identifier le projet social de votre CSE
- Connaître votre public et ses attentes
- Définir une offre ASC adaptée
- Elaborer un budget prévisionnel pour les ASC
- Rédiger les règles des ASC
- Communiquer l'offre des ASC de manière efficace

Ces étapes vous aideront à adapter vos activités avec les besoins actuels des salariés et à maximiser leur impact positif.

EN OPTION

Effectuer un sondage auprès des salariés en recueillant des informations sur leurs habitudes en terme de loisirs, vacances, culture.

ANIMÉE PAR

- Stéphanie GUILLON, Formatrice CSE
- Ou profil équivalent

COÛT DE LA FORMATION

> Sur devis

LIEUX ET DATES 2025

> sur demande



PRÉSENTIEL



CEZAM
PAYS DE LA LOIRE
Mon allié CSE de A à Z

Parking gratuit - Sites desservis par les transports en commun - Salles de formation accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Possibilité d'adapter les moyens pour les personnes en situation de handicap (contact : Gildas RICHARD - Tél : 02 40 73 45 20 - Mail : g.richard@cezampdl.fr)

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°52 44 07187 44 auprès du Préfet de région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Agréé Formation économique des membres du CSE. Liste arrêtée par le Préfet des Pays de la Loire le 17 septembre 2021.



Inscriptions et calendrier inter-entreprises disponible sur www.cezam.fr